

Edile et cabinetard : un cumul délicat

La question d'éventuels conflits d'intérêts est posée alors que le cumul député / échevin fait débat

Dans les propositions sur la table et le débat sur le cumul des mandats de bourgmestre ou d'échevin avec une fonction de député, la question du conflit d'intérêts entre les deux casquettes est régulièrement évoquée. Mais pourquoi n'a-t-on pas le même souci vis-à-vis de ceux qui cumulent leur fonction d'édile avec un job au sein d'un cabinet ministériel, s'interroge le chef de groupe cdH Benoît Cerexhe. De ses questions aux divers ministres, il ressort que 7 échevins travaillent actuellement au sein de six cabinets ministériels. Sans compter ceux qui y ont travaillé et n'y sont plus.

La bonne gouvernance, c'est ainsi qu'on appelle les discussions qui ont lieu, particulièrement depuis l'an passé, autour du décumul, de la déclaration de leurs divers mandats par les politiques ou encore du nombre de postes d'éche-

vins et de conseillers, cette dernière question ayant encore fait l'objet d'un débat agité ce vendredi (voir ci-dessous). La question du décumul de ceux qui sont à la fois bourgmestre, ou échevin, et député est particulièrement animée. Un des arguments de ceux qui sont opposés à ce cumul et le risque d'un conflit d'intérêts quand on doit à la fois défendre sa commune et une position plus régionale en tant que membre d'un parlement, avec des électeurs de tout Bruxelles. « On parle beaucoup de conflits d'intérêts et de décumul des mandats », relève le député cdH Benoît Cerexhe.

« Avec les problèmes de cumul ou un parlementaire (également bourgmestre ou échevin) peut se retrouver juge et partie. Mais on ne parle jamais de ceux qui travaillent à la fois dans un cabinet et dans une commune. » Et quand on lui fait remarquer qu'un conseiller de cabinet n'a pas de pouvoir de décision, il s'exclame. « J'ai été mi-

nistre durant 10 ans. Ce serait faux de penser qu'ils n'ont rien à dire, ils ont un réel pouvoir d'influence! »

Il a donc interrogé les différents membres du gouvernement pour savoir s'ils comptaient des édiles communaux au sein du personnel de leur cabinet. Résultat? Selon les réponses fournies, il y en a au moins sept, chez six ministres différents. Chez le ministre-président Rudi Vervoort (PS), on trouve ainsi l'échevin saint-gillois de l'Urbanisme Thierry Van Campenhout et l'échevin anderlechtois des Travaux Mustapha Akouz. Le premier s'y occupe de culture tandis que le second s'occupe d'égalité des chances (à 2/5 temps). Le ministre du Budget Guy Vanhengel (VLD) a confié la gestion de son agenda à l'échevine everoise de l'emploi Martine Raets. Un édile aussi chez la ministre Céline Fremault (cdH): l'échevin jettois des Sports Benoît Gosselin, qui y passe un jour par semaine (politique générale). L'échevin saint-gillois (encore) des

Propriétés communales Willem Stevens travaille, lui, chez le ministre de la Mobilité et des Travaux Pascal Smet (sp.a). La secrétaire d'État en charge de la Propreté Fadila Laaman (PS) emploie l'échevin forestois de l'Emploi et de la Culture Charles Spapens (à 2/5 temps). Enfin, le ministre de l'Économie Didier Gosuin (DéFI) fait assurer le secrétariat de son cabinet par l'échevin auderghemois de la Propreté et des Travaux Bruno Collard. Mais, relève le chef de groupe cdH, le ministre amarante a employé « son » bourgmestre f.f. d'Auderghem Christophe Magdalijs, à temps partiel tout de même, durant deux ans. Tout comme « son » échevine auderghemoise de l'Emploi Sophie Devos, durant quelques mois. Et, conclut Benoît Cerexhe, « ils m'ont tous répondu que leur travail au cabinet n'avait aucun rapport avec leur échevinat. Mais la question reste posée car, au sein d'un cabinet, on se parle. »

MARC BAUDELOT

Augmentation des conseillers communaux

Une majorité alternative l'autorise

Le parlement bruxellois a adopté vendredi, via une majorité alternative sans le cdH (qui s'est abstenu, comme le MR) mais avec les Verts et le reste de l'opposition, une ordonnance portant notamment sur la rémunération et les avantages des élus locaux, mais aussi sur le maintien du dispositif actuel de fixation du nombre de conseillers communaux.

Le texte prévoyait initialement de geler ce nombre lors du prochain scrutin de 2018, en attendant un débat plus approfondi sur cette question. En commission, les Verts ont proposé de déposer un amendement en séance plénière pour renoncer à ce gel appliqué par contre au nombre d'échevins - au motif que les élus

locaux sont pour la plupart des citoyens non professionnels de la politique. Il y avait consensus parmi les membres présents en commission sur ce modus operandi. Mais le débat sur cet amendement a été houleux.

Dans les chiffres, l'augmentation prévisible du nombre de conseillers communaux à Bruxelles, liée à la démographie, est limitée à quelques-uns. Mais la fébrilité des partis sur les questions de bonne gouvernance ont pesé lourdement sur le débat. Les Verts ont été suivis entre autres par le PS et DéFI et r les partis flamands de la majorité (Open Vld, CD&V et sp.a), mais pas par le cdH. Pour les centristes, Benoît Cerexhe a souligné que l'accord

de gouvernement engageait la majorité sur la voie de la diminution du nombre de mandataires locaux, conseillers compris.

Selon Emmanuel De Bock (DéFI), le Conseil d'État a émis des réserves quant aux conséquences d'un gel en termes d'égalité: une commune X qui atteindrait le même nombre d'habitants qu'une commune Y n'aurait de facto pas droit au même nombre de conseillers communaux. Certains candidats non élus pourraient introduire un recours parce qu'à nombre égal d'habitants, ils ne bénéficieraient pas du même seuil électoral en fonction de la commune où ils sont élus. Selon le ministre-président Rudi Vervoort (PS), il y avait un

consensus dans la commission ad hoc présidée par Joëlle Milquet (cdH) sur le dépôt et le vote d'un amendement en séance plénière pour ne prévoir de gel que pour le nombre d'échevins, en attendant une discussion approfondie après les prochaines élections communales. Pour le MR, Vincent De Wolf a indiqué que les réticences du Conseil d'État ne portaient pas sur un gel temporaire du nombre d'élus en vue du scrutin de 2018.

Si le cdH a dû s'incliner, Benoît Cerexhe a toutefois rappelé que le gouvernement actuel tomberait si un nouveau dispositif en matière d'allocations familiales était adopté avec une majorité alternative. ●